

Extrait du livre bleu sur la biodiversité (28 juin 2018)

LIVRE BLEU OUTRE- MER

Wallis-
et-Futuna

Terres australes
et antarctiques
françaises

Saint-Pierre-
et-Miquelon

Saint-Martin

La Réunion

Polynésie
française

Nouvelle-
Calédonie

Mayotte

Martinique

Guyane

Guadeloupe



VERSION INTÉGRALE

3.

TERRITOIRES PIONNIERS

16

Les outre-mer regroupent 80% de la biodiversité française.

Préserver ce patrimoine exceptionnel doit faire de la France un leader dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Cela suppose des initiatives fortes.

Mieux connaître

L'État se fixe comme objectif **la couverture intégrale des outre-mer par des Atlas communaux et intercommunaux de la biodiversité.**

Ces outils permettront la **mise en place d'un compteur de la biodiversité outre-mer** qui constituera un signal d'alerte et donnera une visibilité forte et essentielle pour sensibiliser à l'évolution de la biodiversité dans notre pays.

Mieux sensibiliser

Au moins **50 des 300 aires terrestres et marines éducatives et pédagogiques** prévues par le plan biodiversité seront situées en outre-mer et **six territoires ultra-marins** bénéficieront d'ici 2025 d'une expérimentation de projets de territoire reposant sur le développement de **solutions innovantes fondées sur la nature.**

La création de missions d'éco-volontariat, **dans le cadre du service national universel permettra de former et de déployer 300 ambassadeurs de la biodiversité outre-mer**, issus de la société civile locale.

Mieux protéger

En lien avec les collectivités locales, deux réserves naturelles nationales seront créées d'ici 2022 outre-mer, dont l'État accompagnera et soutiendra les gestionnaires, avec le soutien du programme TeMeUm, piloté par l'Agence française pour la biodiversité.

La France renforcera les moyens et l'ambition de l'Initiative Française pour les Récifs Coralliens

(IFRECOR), portée par le Ministère de la Transition écologique et Solidaire et le Ministère des Outre-mer depuis plus de 15 ans.

Mieux financer et mieux accompagner

Les outre-mer bénéficieront des mesures et moyens prévus dans le cadre du plan national biodiversité.

L'État prendra, en 2019, l'initiative de la création d'un fonds spécifique pour la biodiversité outre-mer, afin d'accompagner efficacement les initiatives portées par des associations ou des collectivités.

La France défendra la pérennisation et la montée en puissance des programmes BEST (« Biodiversity and Ecosystems Services in overseas territories») dans le cadre du prochain paquet budgétaire européen post-2020. Ce programme, dont les outre-mer sont bénéficiaires, prévoit 2 millions d'euros pour la période 2018-2019.

Conformément aux engagements du président de la République, l'AFB installera, en Guyane, son service « valorisation économique de la biodiversité » d'ici fin 2018. Ce dernier aura vocation à apporter son appui et son expertise à l'ensemble des territoires.

17

Le développement de l'économie circulaire se heurte à des contraintes importantes outre-mer, très largement mises en avant lors des Assises. Les réponses passent par une mise en œuvre adaptée de la feuille de route nationale sur l'économie circulaire (FREC).

La FREC fixe des objectifs ambitieux (réduction de moitié de la mise en décharge et recyclage de 100% des plastiques d'ici 2025, valorisation de 70% des déchets du BTP d'ici 2020 ; sortie des bio-déchets des poubelles...) Leur atteinte, dans le cadre des planifications stratégiques régionales, appelle des mesures d'adaptation outre-mer.

III. DES TERRITOIRES PIONNIERS

16. PRÉSERVER ET VALORISER LA BIODIVERSITÉ OUTRE-MER

Il faut faire de (notre) département un moteur et un pionnier dans le domaine de l'écologie, du zéro déchet, du développement de la permaculture et de l'agroécologie, des énergies renouvelables, de la biodiversité.

Laurie C., La Réunion

ODD n°14: Conserver et exploiter de manière durable les océans et les mers aux fins du développement durable .

ODD n°15: Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ».

La France des outre-mer abrite la majeure partie de la diversité biologique, dont plus de 4000 espèces endémiques. Les outre-mer français représentent 97 % des eaux françaises sous juridiction et accueillent la majeure partie de la biodiversité marine française. Ils se situent dans 4 des 35 « points chauds » planétaires où la biodiversité est menacée. La présence de coraux et d'écosystèmes associés dans presque tous les outre-mer permet à la France de compter 10% des récifs coralliens mondiaux.

Si la diversité biologique a été très étudiée dans l'hexagone, les données relatives à la richesse de la biodiversité ultramarine sont incomplètes. Pourtant, elles sont essentielles à la préservation de la faune et de la flore, et c'est en consolidant les données scientifiques que l'Homme pourra gérer plus durablement la biodiversité.

L'enjeu de renforcement des connaissances est primordial car il permet la valorisation économique des services rendus par les écosystèmes naturels (production de nourriture, de matériaux, de combustibles, de produits pharmaceutiques). Pour autant, une première hiérarchisation des enjeux de la biodiversité peut être établie. Des actions pertinentes de préservation et de restauration de la biodiversité peuvent d'ores et déjà être engagées.

En outre, les écosystèmes sains jouent un rôle prépondérant dans l'adaptation des territoires au changement climatique, en particulier en protégeant les littoraux des cyclones, des inondations, des éboulements, etc.

Sensibiliser à la préservation de la biodiversité, non plus uniquement pour sa valeur intrinsèque mais aussi ses services économiques, sociaux et culturels est également essentiel. Cette sensibilisation doit fédérer tous les acteurs : collectivités, associations, établissements publics, de recherche, réserves naturelles, parcs naturels régionaux et nationaux, acteurs du monde économique, etc. Elle doit être destinée à tous les publics, tout au long de la vie.

Préserver ce patrimoine exceptionnel suppose des initiatives fortes: connaître et faire connaître la ressource, dégager des moyens dédiés à sa protection.

Cette ambition vaut pour les territoires ultramarins où s'applique le Code de l'environnement, mais l'Etat accompagnera les collectivités d'outre-mer disposant des compétences relatives à l'environnement qui souhaitent également s'engager en ce sens.

Ambition 1: La France des outre-mer au cœur du plan biodiversité

Le plan biodiversité porté par le gouvernement et élaboré dans le même temps que le présent Livre Bleu intègre des mesures fortes pour préserver la biodiversité, notamment ultramarine eu égard à la richesse qu'elle représente.

50 aires éducatives et deux réserves naturelles

A échelle nationale, le plan biodiversité prévoit la création de 300 aires terrestres et marines éducatives et pédagogiques pour sensibiliser les écoliers à la nécessité d'une bonne gestion de la nature. Au moins 50 aires seront identifiées et créées outre-mer. Une réflexion sera menée sur la mise en réseau de ces aires éducatives.

En lien avec les collectivités locales, deux réserves naturelles nationales seront créées d'ici 2022 et les gestionnaires seront accompagnés dans la formation, le montage et la mise en œuvre des plans de gestion.

Déployer des projets exemplaires de reconquête de la biodiversité

Pour permettre de trouver des solutions innovantes de financement de la désartificialisation des sols, l'Etat accompagnera financièrement des initiatives privées, notamment sur les terrains pollués ou les anciennes zones commerciales.

Six territoires ultra-marins seront accompagnés dans la réalisation d'ici 2025 de projets de territoire reposant sur le développement de solutions innovantes inspirées du biomimétisme, permettant de mieux s'adapter au changement climatique et développer la résilience des territoires.

Couvrir l'Outre-mer d'atlas de la biodiversité

Aujourd'hui seule une commune de Guyane et cinq communes de Mayotte possèdent un tel outil de référencement (chiffres 2017). L'Etat et ses opérateurs (AFB) apporteront leur soutien pour engager la réalisation d'atlas communaux et intercommunaux de la biodiversité, avec pour objectif de couvrir l'ensemble des outre-mer sur la prochaine décennie. Ces efforts de connaissance sur la biodiversité terrestre seront complétés par une démarche similaire en mer et sur le littoral.

Ambition n°2: Structurer les politiques territoriales et prioriser les outre-mer dans les programmes nationaux

L'ambition est de créer les conditions d'un partenariat étroit entre les différents acteurs: Etat, collectivités, société civile. Cette dynamique se met déjà en place avec la création d'Agences régionales de la biodiversité (ARB) se multiplient.

Du fait de sa contribution particulière à la biodiversité française, chaque territoire ultra-marain pourra ainsi mettre en place pour un diagnostic partagé du niveau de connaissance et de ses enjeux propres, débouchant sur des plans d'actions précis permettant de mobiliser les fonds existants locaux, nationaux ou européens.

Intensifier la mobilisation des moyens

En 2015, la moitié des 1 660 espèces sauvages classées « en danger » pour la France étaient des espèces ultramarines. Des plans nationaux d'actions pour les espèces menacées et endémiques seront mis en place d'ici 2020. Afin de garantir leur efficacité, ils seront, dès leur installation, dotés d'un plan de financement pluriannuel.

Compte tenu de leur importance particulière, les zones protégées outre-mer (réserves naturelles, parcs marins, etc.) devront faire l'objet d'un rééquilibrage pluriannuel des moyens dont elles bénéficient.

Les moyens dédiés au respect des objectifs de la stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes de mars 2017 seront mobilisés outre-

mer (établissement de listes d'espèces envahissantes devant faire l'objet d'une interdiction et organisation d'un réseau de sites pilotes pour les gérer, réglementation adaptée pour la maîtrise des espèces domestiques en milieu naturel et notamment les prédateurs introduits, développement de réseaux régionaux de collaboration...).

Une meilleure gestion des espaces protégés

Le programme TeMeUm, piloté par l'Agence française pour la biodiversité, qui finance de petits projets portés par des gestionnaires d'espaces protégés ultramarins, assurera un appui au fonctionnement d'aires protégées et permettra de renforcer la cohérence de leur réseau.

Le sanctuaire pour mammifères marins AGOA, qui couvre l'ensemble de la zone économique exclusive des Antilles françaises, sera encouragé à renforcer sa coopération avec les autres aires marines protégées de la Grande Caraïbe dédiées à la préservation des mammifères marins, et à impulser leur mise en réseau au niveau régional.

Par ailleurs les aires marines protégées des collectivités du Pacifique pourront faire l'objet, à leur demande, de partenariats particuliers afin d'y conduire des projets de gestion innovants.

Un nouveau souffle pour la préservation des récifs coralliens et des mangroves

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016 prévoit la mise en place de plans d'action pour protéger 55 000 hectares de mangroves d'ici 2020 et 75 % des récifs coralliens d'ici 2021. L'Etat se donne un nouvel objectif de protection de 100% des récifs coralliens français à horizon 2025.

L'Initiative Française pour les REcifs CORalliens (IFRECOR), portée par le ministère des outre-mer et le ministère de la transition écologique et solidaire a été mise en place il y a 18 ans. Ayant fait preuve de son utilité et de son efficacité, elle sera restructurée et renforcée pour :

- associer davantage de partenaires ;
- renforcer les moyens dédiés (budget annuel de 1M€ actuellement) ;

- renforcer la gouvernance et la structuration par territoires.
- intégrer une stratégie de protection et de reconquête des mangroves, devant permettre de respecter les objectifs prévus par la loi.

Ambition 3: Multiplier les actions de sensibilisation

Un compteur de la biodiversité outre-mer

Sur la base des atlas de la biodiversité et des analyses éco-régionales marines de la biodiversité outre-mer, une publication régulière de l'état de la biodiversité, des habitats et des écosystèmes ultramarins en danger sera mise en place, pour suivre leur évolution et mesurer la pertinence des actions engagées. Ce compteur constituera un signal d'alerte et donnera une visibilité forte et essentielle pour sensibiliser à l'évolution de la biodiversité.

Sensibiliser dès le plus jeune âge

Dans le cadre de la politique d'éducation au développement durable, des projets pédagogiques sur la biodiversité et ses enjeux écologiques, sociaux, économiques et culturels seront expérimentés dans les écoles et les établissements scolaires.

L'expérimentation de modules de sensibilisation dans les formations d'enseignement moral et civique sera conduite dans les classes de primaire, de collège et de lycée. Ces expérimentations feront l'objet d'un partage d'expériences.

Sensibiliser les touristes

Des messages de sensibilisation destinés aux touristes seront diffusés, en lien avec les compagnies aériennes et Tour Operator volontaires, afin de promouvoir la biodiversité ultramarine et les comportements responsables: par exemple sur le prélèvement de coraux, le rejet de déchets dans les espaces naturels, ou encore la protection de la ponte des tortues marines.

Ambition 4: Mobiliser les moyens au service des politiques de la préservation et de la valorisation de la biodiversité en outre-mer

Pérenniser et renforcer les programmes «BEST» pour le financement de la biodiversité dans les outre-mer européens

Le programme européen BEST «*Biodiversity and Ecosystems Services in overseas territories*» pour le financement de la biodiversité dans les outre-mers européens a financé près de 20 M€ sur la période 2011 - 2017 pour dont la moitié en France. Près de 2M€ sont prévus pour 2018-2019. La France défendra une pérennisation et une montée en puissance des programmes BEST pour le prochain cadre budgétaire européen post-2020.

Mobiliser des financements nouveaux

L'Etat lancera une réflexion avec les acteurs de la protection de l'environnement et les collectivités locales afin de mettre en place un fonds en faveur de la préservation de la biodiversité outre-mer d'ici 2020. Ce fonds territorial, en lien avec les collectivités, financera annuellement des « petites initiatives » portées par des associations ou des collectivités (chantiers d'éco-volontariat, etc) qui permettront de développer et de structurer le mouvement de préservation de l'environnement en outre-mer.

Mobiliser l'Agence Française pour la Biodiversité

La présence de l'AFB dans les outre-mer sera assurée soit à travers des agences régionales de la biodiversité que celle-ci peut mettre en œuvre avec les collectivités, soit par un renforcement de ses capacités d'action propres.

Un plan de montée en charge de l'AFB dans les outre-mer sera un axe stratégique de son contrat d'objectifs.

Enfin, comme annoncé par le Président de la République, l'AFB installera, en Guyane, son service « *valorisation économique de la biodiversité* » d'ici fin 2018. Ce dernier aura vocation à apporter son appui et son expertise à l'ensemble des territoires.